

# LIGNE NOUVELLE PROVENCE CÔTE D'AZUR

## COMITÉ DE PILOTAGE

19 avril 2021

LES ÉTUDES PRÉALABLES À L'ENQUÊTE D'UTILITÉ PUBLIQUE SONT FINANCÉES PAR :



# ORDRE DU JOUR

- 1. Financement et portage du projet**
- 2. Bilan de la concertation complémentaire et Programme LNPCA Phases 1 et 2**
- 3. Avis du garant**
- 4. Prochaines échéances et calendrier**
- 5. Annexes**

# 01. FINANCEMENT ET PORTAGE DU PROJET



# FINANCEMENT ET PORTAGE DU PROJET

- Avancement du projet et rappel des échéances
- Point sur le financement du projet
- Préfiguration de l'établissement public local
- Prochaines étapes et décisions



# AVANCEMENT DU PROJET ET RAPPEL DES ÉCHÉANCES

- **Décision Ministérielle du 23 juin 2020 :**
  - Acte les opérations constitutives des phases 1 et 2 et demande la préparation du dossier d'enquête préalable à la DUP en vue d'un lancement de l'enquête en 2021
  - Demande le lancement des études pour la préservation du foncier des phases 3 et 4 d'ici 2022 pour la suite des concertations
- **Le dossier d'enquête publique doit contenir des éléments permettant d'éclairer le public sur les modalités de financement du projet, avec avis du Secrétariat Général Pour l'Investissement (SGPI) préalable au lancement de l'enquête**
- **La Loi Orientation des Mobilités** autorise le Gouvernement à créer un établissement public local pour le financement des projets prioritaires inscrits, **jusqu'en avril 2022** (demande des Collectivités de proroger cette date)
- **Élections régionales et départementales en juin 2021** (dernières sessions des différents mandats avril 2021)



# AVANCEMENT DU PROJET ET RAPPEL DES ÉCHÉANCES

<b>Janvier 2021</b>	COFIL 7 janvier 2021 : premiers principes de financement
<b>Mars 2021</b>	Lancement de la concertation complémentaire
<b>Avril 2021</b>	COFIL 19 avril 2021
<b>Mai 2021</b>	Bilan de la concertation complémentaire Décision ministérielle validant la consistance définitive du projet (hors Marseille/Bassens) et le protocole d'intention
<b>Juin - Juil 2021</b>	Objectif de signature du protocole d'intention par tous les signataires Protocole joint au dossier d'enquête préalable à la DUP
<b>Juillet 2021</b>	Envoi des premiers éléments d'évaluation socio-économique au Secrétariat Général Pour l'Investissement,
<b>Sept 2021</b>	Etude d'impact soumise à l'avis de l'Autorité environnementale COFIL validant les caractéristiques de la société de projet
<b>Octobre 2021</b>	Envoi au Secrétariat Général Pour l'Investissement d'un complément à l'évaluation socio-économique
<b>Novembre 2021</b>	Avis des collectivités et EPCI intéressés par le projet sur l'étude d'impact Avis de l'Autorité environnementale sur l'étude d'impact et avis du SGPI sur l'évaluation socio-économique
<b>Décembre 2021</b>	Décision ministérielle de lancement de l'enquête publique sur les phases 1 et 2, puis arrêté inter-préfectoral conjoint d'ouverture de l'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique

← Modalités de financement



# POINT SUR LE FINANCEMENT DU PROJET

- Absence de mission de financement, proposition de la Région de coordonner les réflexions, accord des partenaires et mise en place d'un Groupe de Travail sur le financement et le portage de la Maîtrise d'Ouvrage
- **Le projet de protocole fait apparaître :**
  - Financement de l'État à 40% (principe de parité avec les collectivités)
  - Financement des Collectivités à 40% maximum
  - Financement de l'UE à 20% (inscription de l'axe Marseille Vintimille Gênes dans le Corridor Méditerranée du Réseau TransEuropéen de Transport)
  - Le 24 mars, le président de Région a adressé une proposition de répartition – Une délibération proposée à la dernière session de la mandature régionale le 23 avril acte une version finalisée entre collectivités du protocole
  - Demande de création d'un établissement public local pour le financement, avec une ressource propre de 30% minimum des charges, assise sur des recettes dédiées
  - Parallèlement, l'État poursuit avec la métropole d'Aix-Marseille Provence et le département des Bouches-du-Rhône des discussions constructives pour le financement de l'agenda mobilité de la Métropole.



# PROPOSITION D'ACCORD : REPARTITION ENTRE COLLECTIVITES

Pondération critère	30%	25%	20%	25%	100%
	Population	Potentiel fiscal	Retombées fiscales	Socio Economie	Quotité
Région SUD	40,94%	34,92%	23,45%	37,85%	40,00%
Département 06	9,35%	10,71%	3,73%	19,17%	10,35%
Département 13	15,21%	18,10%	18,05%	11,01%	14,51%
Département 83	9,11%	6,61%	2,18%	5,05%	5,71%
Métropole Aix-Marseille Provence	14,25%	20,43%	42,85%	10,85%	19,41%
Métropole TPM	3,47%	3,01%	2,79%	2,23%	2,73%
Métropole Nice Côte-d'Azur	4,45%	4,82%	5,45%	8,97%	5,52%
Dracénie Provence Verdon Agglomération	0,87%	0,49%	0,77%	0,72%	0,45%
CA des Pays de Lerins	1,53%	0,56%	0,55%	3,51%	0,99%
CA du Pays de Grasse	0,81%	0,34%	0,19%	0,64%	0,33%





## ANNEXE : REPARTITION ENTRE COLLECTIVITES (BASE 40%)

Région Provence – Alpes - Côte d’Azur	40,00%	soit	553,34	M€
Département des Alpes Maritimes	10,35%	soit	143,16	M€
Département des Bouches du Rhône	14,51%	soit	200,73	M€
Département du Var	5,71%	soit	79,01	M€
Métropole Aix-Marseille-Provence	19,41%	soit	268,49	M€
Métropole Toulon Provence Méditerranée	2,73%	soit	37,79	M€
Métropole Nice Côte d’Azur	5,52%	soit	76,31	M€
Dracénie Provence Verdon Agglomération	0,45%	soit	6,20	M€
Communauté d’Agglomération Cannes Pays de Lérins	0,99%	soit	13,76	M€
Communauté d’Agglomération du Pays de Grasse	0,33%	soit	4,55	M€



# PRÉFIGURATION DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC LOCAL

## Validation de la feuille de route pour le Groupe de Travail :

- Produire pour le COPIL de **septembre/octobre 2021** les décisions à prendre sur les éléments suivants :
  - Périmètre de l'Etablissement Public Local, missions et membres
  - Conditions de financement, ressources dédiées (minimum 30%) et conditions de recours à l'emprunt
  - Choix d'un portage ou non de la Maîtrise d'ouvrage et son périmètre
  - Gouvernance de l'Etablissement Public Local et les modalités d'association des opérateurs ferroviaires
  - Les critères de choix et les conditions permettant de tenir le calendrier du projet et de diminuer significativement les parts budgétaires des collectivités
  - Tout élément permettant d' éclairer les trajectoires financières de référence des collectivités en financement budgétaire direct,

Ceci selon différents scénarios de société de projet

- Transmission à l'Etat au niveau ministériel, **très rapidement à la suite du COPIL de sept / oct 2021**, des éléments pour décision par voie d'ordonnance



# RÉSUMÉ : PROCHAINES ÉTAPES ET DECISIONS RELATIVES AU FINANCEMENT

Dans l'optique d'une décision ministérielle de lancement de l'enquête publique puis d'un arrêté inter-préfectoral conjoint d'ouverture de cette enquête en Décembre 2021, le COPIL :

- Valide le projet de protocole entre l'Etat et les collectivités
- Valide la feuille de route en vue de la création d'un établissement public local avec l'analyse des ressources, du portage de la Maîtrise d'Ouvrage (notamment celle de la gare souterraine de Marseille St Charles avec ses tunnels), de la gouvernance envisageable...
- Acte la nécessité d'un COPIL en septembre / octobre 2021 pour décision définitive sur les éléments constitutifs de l'Etablissement Public Local (éventuellement plus tard si prorogation de l'échéance imposée par l'art. 4 LOM pour la prise d'une ordonnance de création de l'EPL)



# 02.

## BILAN DE LA CONCERTATION COMPLÉMENTAIRE ET PROGRAMME LNPCA PHASES 1 ET 2

# DISPOSITIF D'INFORMATION ET DE RECUEIL DES CONTRIBUTIONS ET AVIS

## INFORMATION

### Diffusion de l'information

- + 6 spots radio/jour pendant 3 semaines à partir du 1<sup>er</sup> mars sur Marseille (sur 4 radios, soit 504 diffusions du message)
- + 6 spots radio/jour pendant 1 semaine partir du 23 mars sur Cannes (sur 4 radios, soit 192 diffusion du message)
- + 5 annonce presse dans La Provence au mois de mars (1/semaine) et 1 annonce presse le 27/03 dans Nice Matin
- + 7 Campagnes Facebook géolocalisées
  - 1 campagne du 1<sup>er</sup> au 15 mars sur tous les secteurs concernés
  - 6 campagnes du 15 mars au 4 avril (1 par secteur)
- + 7 600 flyers distribués dans les boîtes aux lettres sur les secteurs concernés
- + Emailing à la base de données des acteurs
- + Mise à disposition d'un numéro de téléphone pour les personnes n'ayant pas accès à internet
  - Pour s'inscrire : permanences et ateliers
  - Pour commander les livrets d'information papier

### Supports d'information : livrets d'information du public pour chaque opération

- + Téléchargeable sur le site internet
- + 310 livrets mis à disposition avec les registres (gare, mairie de secteur) tous secteurs confondus
- + 440 livrets mis à disposition dans des commerces de proximité tous secteurs confondus

## RECUEIL DES CONTRIBUTIONS

### 13 registres papier pour les différentes opérations

- + Mairies, gares, ...

### Site internet du projet

- + Formulaire de dépôt d'avis ou questions en ligne

### Adresse postale pour transmettre des avis à SNCF Réseau

### Permanences sur les 6 sites de la concertation complémentaire

- + 44 demi-journées de rendez-vous individuels
  - 24 présentiel
  - 20 à distance

### Réunion ou ateliers (à distance)

- + 1 réunion publique à Cannes
- + 8 ateliers à Marseille

# FRÉQUENTATION DU DISPOSITIF MIS EN ŒUVRE

## ATELIERS ET PERMANENCES

### FRÉQUENTATION TOUS MODES

**1<sup>er</sup> mars au 15 avril**

**19 102 visites sur le site internet**

#### Site internet

- 293 questions / réponses
- 1 770 avis
- 35 contributions

- **53 Courriers reçus par SNCF R**

- **Registres papier**  
→ recensement en cours

**446 554 impressions** sur Facebook  
sur les 7 campagnes

**56 appels téléphoniques**  
(demande information, supports,  
inscriptions...)  
→ 18 livrets commandés

Secteur	Ateliers ou Réunion publique	Permanences
Marseille Saint-Charles Intermodalité et travaux	23	10
La Parette Entrée Est du tunnel	11	31
4 <sup>ème</sup> voie Blancarde – La Penne-sur-Huveaune	18	21
Saint-André Création halte et remplacement PN	13	9
La Delorme Entrée Nord du tunnel		44
Cannes-Grasse - Bifurcation	106	53
<b>Total de participants</b>	<b>171</b>	<b>168</b>

# INTERNET : PARTICIPATION PAR OPÉRATION

Opération		Questions	Avis	Contributions
Projet LNPCA		66	26	6
Gare souterraine de Marseille Saint-Charles		75	11	1
La Parette Entrée Est du tunnel		15	1 381	7
	Dont association Jardin Talus	11	1 377	3
4 <sup>ème</sup> voie Blancarde – La Penne-sur-Huveaune		16	178	9
	Dont association jardin du Talus	3	168	1
Saint-André - Création halte et remplacement des PN		6	17	3
La Delorme – Entrée Nord du tunnel		7	0	0
Cannes-Grasse - Bifurcation		98	156	9
Autres (hors LNPCA)		10	1	0
<b>TOTAL</b>		<b>293</b>	<b>1 770</b>	<b>35</b>

# AMBIANCE GÉNÉRALE DE LA CONCERTATION COMPLÉMENTAIRE

- Concertation tenue dans un climat respectueux, échanges de qualité
- Information large du public par SNCF Réseau
- Participation présentielle et distancielle
  - Mobilisation hétérogène sur les opérations du nœud ferroviaire marseillais
    - Bonne participation des résidents de Bassens II aux permanences
    - « Association le Talus » : pétition et nombre important de contributions sur le site internet
    - Participation modeste aux permanences et ateliers (3<sup>ème</sup> concertation : 2016 - 2019 - 2021)
  - Mobilisation locale forte sur l'opération « bifurcation Cannes-Grasse »
- Dans l'ensemble, peu d'expressions de soutien ou d'opposition au projet LNPCA avec :
  - Pas de remise en cause des principes du projet LNPCA phases 1 & 2
  - Expression majoritaire de préoccupations très localisées
- Sur Marseille
  - Retours positifs sur la qualité de l'intégration urbaine et de l'intermodalité des opérations
  - Craintes encore fortes sur le développement du fret sur la ligne de St-Charles à l'Estaque
  - Demandes d'informations complémentaires sur la prise en compte des impacts et nuisances (phase travaux et à la mise en service)
- Sur Cannes / bifurcation Cannes-Grasse
  - Inquiétudes de nombreux habitants riverains du secteur de l'opération
  - Contre-proposition d'une association locale : déconnexion de la ligne Cannes-Grasse avec correspondance
  - Mobilisation des collectivités et d'usagers de la ligne Cannes-Grasse en faveur de l'opération proposée par les MOA



**PROGRAMME LNPCA**

# BIFURCATION LIGNE CANNES-GRASSE

# BIFURCATION DE LA LIGNE CANNES GRASSE

## Rappel / concertation 2019

- Objectif de supprimer les cisaillements pour renforcer l'offre TER compris et partagé
- Mais, mobilisation conséquente des riverains pour :
  - Exprimer de vives inquiétudes sur les incidences du projet
  - Demander le prolongement de la section en terrier
  - Etudier la « déconnexion » de la ligne Cannes-Grasse et de la ligne Marseille-Vintimille avec terminus à La Bocca
- Envisager l'enfouissement des voies ferrées littorales
- Des expressions, dont avis écrit du maire de Cannes, sur les variantes proposées qui privilégient la variante Marseille-Vintimille en terrier

## Concertation complémentaire 2021

- **Une forte participation, plus importante qu'en 2019 : 350 contributions en 2021 (pour 200 en 2019)**
  - Information du SID au-delà des secteurs impactés
  - Mobilisation des résidences Château de la Mer et Alga Marina en plus de Montmajour et Kerkyra
  - Participation des usagers de la ligne
- **L'expression d'une forte inquiétude des riverains**
  - Nuisances liées à la phase travaux
  - Dépréciation foncière de leur bien
  - Augmentation des nuisances sonores liées à l'augmentation du trafic et au rapprochement des voies ferrées des habitations
  - Impacts sur la végétation (arbres)
- **Une contre-proposition, formulée par le SID :**
  - Qui a suscité un fort intérêt de la part des riverains
  - Qui a suscité une opposition des élus des communes du Pays Grassois et des usagers de la ligne qui se sont mobilisés contre la rupture de charge
- **Une forte participation à la réunion publique (plus de 120 personnes)**
  - Beaucoup de réponses ont été apportées point par point aux demandes des riverains et à la proposition de l'association SID
  - Pas de relance sur cette solution lors de la réunion
- **Remerciements en réunion publique pour la qualité et la tenue de la concertation (yc de la part de riverains)**

# BIFURCATION DE LA LIGNE CANNES GRASSE

## Proposition de SNCF Réseau suite à la concertation 2021

Confirmer le programme défini dans la décision ministérielle du 23 juin 2020

- La contre-proposition de déconnexion de la ligne Cannes-Grasse n'est pas retenue
- Intégration des propositions d'amélioration faites par le maître d'ouvrage dans le programme définitif
  - Prolongement de la tranchée couverte de 130m à l'est, rétablissement du Bd de la Mer, aménagements paysagers, phasage travaux limitant les nuisances pour les riverains, protection des arbres remarquables
- Examen de la faisabilité des demandes issues de la concertation complémentaire pour intégration dans le dossier DEUP
  - Mesures de protection complémentaires contre le bruit : casquette au droit du Château de la Mer
  - Variantes paysagères au niveau du Bd de la mer

# BIFURCATION DE LA LIGNE CANNES GRASSE



**PROGRAMME LNPCA**

# GARE SOUTERRAINE DE MARSEILLE SAINT-CHARLES



# GARE SOUTERRAINE DE MARSEILLE SAINT-CHARLES

## Rappel / concertation 2019

- Réaffirmation unanime du soutien au projet
- Demande de réflexion intermodale
- Nombreux questionnements sur la conception et le fonctionnement de la gare
- Inquiétudes sur la phase travaux (risques liés aux tunnels, évacuation des matériaux, durée...)

## Concertation complémentaire 2021

- **Expressions très positives sur le projet de gare, l'intermodalité et l'intégration urbaine proposées par le MOA suite à la concertation 2019**
- **Demandes d'informations complémentaires sur le fonctionnement du PEM : pendant et après les travaux**
- **Plébiscite de la solution d'évacuation des déblais par fer détaillée par le MOA**
- **Questions complémentaires sur l'engagement des travaux**
  - Détail du futur tracé du tunnel
  - Conditions d'engagement des travaux : référés préventifs, ...

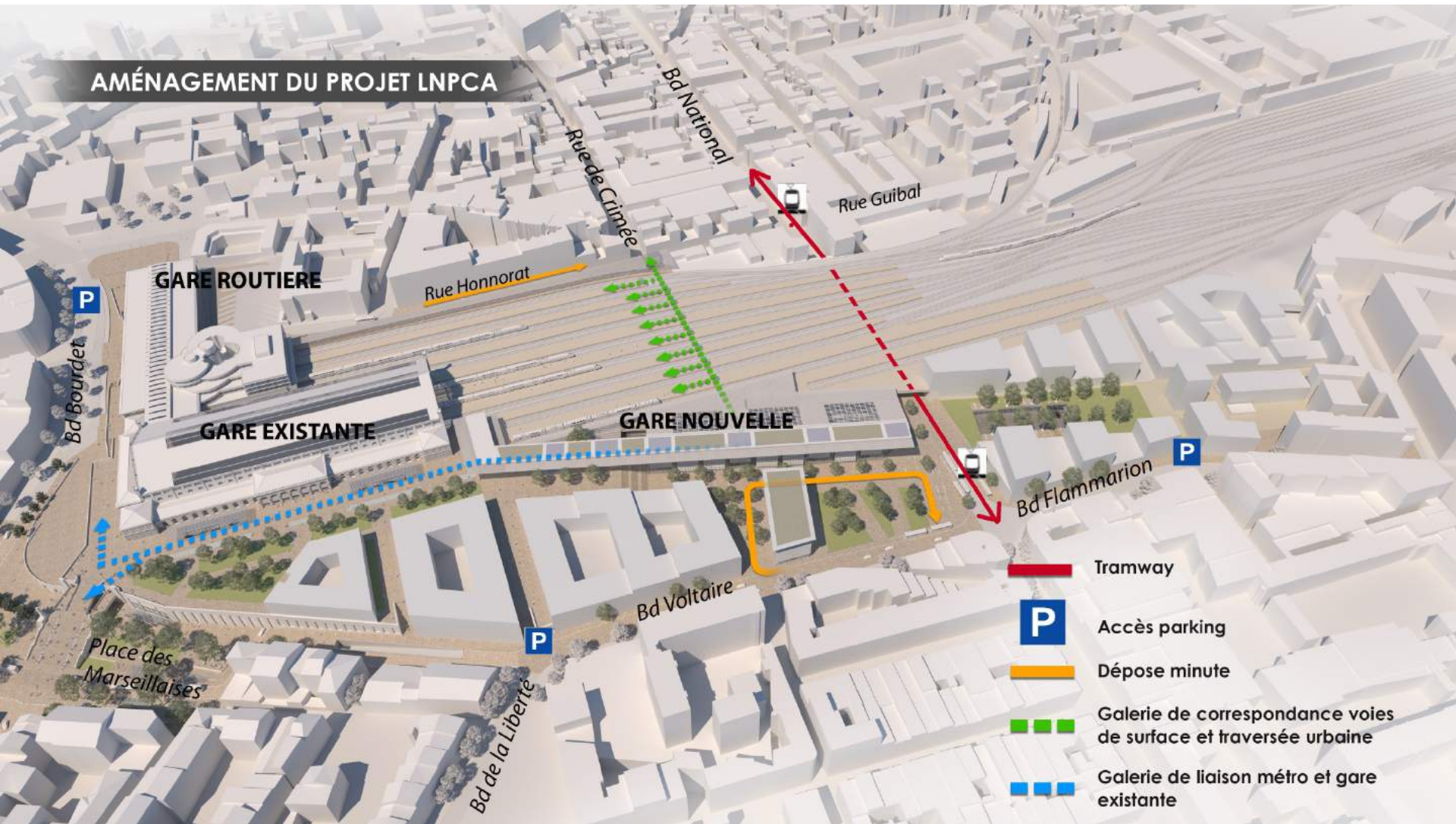
# GARE SOUTERRAINE MARSEILLE SAINT-CHARLES

## Proposition de SNCF Réseau et Gares & Connexions suite à la concertation 2021

### Confirmation du programme défini dans la décision ministérielle du 23 juin 2020

- Intégration des propositions détaillées d'évacuation des matériaux par le fer dans le programme
  - Base travaux ferroviaire de chargement des déblais , évacuation vers carrières embranchées, diagonale dans le plan de voie pour éviter des manœuvre de trains de matériaux, scénarios route fer avec fer largement majoritaire,,,
- Intégration des fonctionnalités d'intermodalités décrites
  - Parvis Voltaire et Honorat avec intermodalité tramway National, bus, vélos, taxis, dépose minute
  - Parkings supplémentaires de 850 + 500 places
  - Passage mixte urbain-ferroviaire nord/sud sous le faisceau de voies
  - Galerie de liaison métro / gare souterraine
- Poursuite de la coordination avec les projets métropolitains et municipaux autour de la gare de St-Charles :
  - Aménagement place des Marseillaises (secteur 1-7)
  - Tramway National (desserte Belle de Mai- joliette)
  - Jumelage voie verte vers Arenc (secteur 2/3)
  - ...

# GARE SOUTERRAINE MARSEILLE SAINT-CHARLES





**PROGRAMME LNPCA**

# ENTRÉE EST DU TUNNEL À LA PARETTE

# ENTRÉE EST DU TUNNEL À LA PARETTE

## Rappel / concertation 2019

- Demande d'accompagnement des entreprises impactées en emprise foncière

## Concertation complémentaire 2021

- **Mobilisation des propriétaires et entreprises concernés plus forte qu'en 2019**
- **Demandes d'espaces de relocalisation des entreprises impactées**
- **Propositions alternatives de maintien des accès de la ZI Saint-Pierre vers le nord et l'est pendant les travaux et après**
- **Demande de l'association « le Talus » de préservation des jardins actuels au sud des voies à l'ouest de la L2**

# ENTRÉE EST DU TUNNEL À LA PARETTE

## Proposition de SNCF Réseau suite à la concertation 2021

### Adaptation du programme défini dans la décision ministérielle du 23 juin 2020

- Sortie des deux tunnels monotubes au nord des voies Marseille-Vintimille
- Poursuite du travail engagée avec la CCIAMP pour apporter des réponses aux entreprises concernées
- Etude complémentaire de recherche d'emprises pour permettre le relogement à proximité d'une partie des entreprises impactées
- Renoncement aux installations de chantier à l'ouest de la L2, sur le jardin de l'association « le Talus », au profit du site à l'est de la L2, au sud des voies au droit du PK 4,9 de la ligne Marseille-Vintimille, propriété de l'Etat,
- Examen des propositions alternatives de rétablissement des voiries de la ZI Saint-Pierre pour intégration dans le DEUP,
- Examen de la restitution des délaissés après travaux (pour valorisation écologique)

# ENTRÉE EST DU TUNNEL À LA PARETTE



**PROGRAMME LNPCA**

# SAINT ANDRE/CORRIDOR OUEST

# SAINT-ANDRÉ

## Rappel / concertation 2019

- Avis favorable au développement du TER sur cet axe
  - Mais crainte de l'augmentation du fret par les riverains
  - Et demande de clarification de la répartition fret / TER (refus des trains de nuit)
- Suppression des passages à niveau : opposition des riverains et refus des 2 variantes proposées pour le passage à niveau de Saint-André
- Demande forte d'examiner les circuits routier des bus pour préserver leur desserte
- Demandes de halte à Saint-André

## Concertation complémentaire 2021

- **Pas de forte mobilisation contre le projet :**
  - Des inquiétudes résiduelles des riverains de la Traverse du chemin de fer
  - Des avis favorables sur la fermeture du passage à niveau pour limiter la circulation sur la rue Condorcet
  - Quasiment plus d'expression sur les bus
- **Confirmation que le non développement du fret est un élément important de l'acceptabilité de l'opération**
- **Intérêt pour la création du PEM de Saint-André avec une intégration urbaine permettant de préserver les équipements sportifs**
- **Quelques demandes de rétablir les accès au village via la Zone Actisud**

# SAINT-ANDRÉ - CORRIDOR OUEST

## Proposition de SNCF Réseau et Gares & Connexions suite à la concertation 2021 pour validation par le COPIL

### Confirmation du programme défini dans la décision ministérielle du 23 juin 2020 pour le site de St-André.

- Aménagement du PEM selon le scénario 1 (concentré côté de la zone d'activités A. Roussin)
- Remplacement des passages à niveau : principe de retenir les infrastructures qui laissent ouverts plusieurs schémas de circulation possibles (selon arrivée tramway, réorganisation des transports en commun et trame viaire à définir par la Métropole, bus ordinaire ou à gabarit adapté)
  - + Création d'un pont-rail entre le chemin de St-Louis-au-Rove et le Bd Cauvet (double sens, gabarit bus ordinaire ou gabarit adapté)
  - + Reprise du gabarit du Bd Barnier (simple sens, gabarit bus ordinaire ou adapté)

### Adaptation du programme du faisceau d'Arenc pour ne prévoir que le seul rétablissement des fonctionnalités existantes aujourd'hui sans anticipation de développement Fret :

- Repositionnement des voies principales au centre du faisceau
- Création de 11 voies de remisage ou d'entretien de niveau 2 pour le TER
- Reconstitution des voies fret actuelles GPMM (550m) et voies de réception Storione, sans les infrastructures de développement fret (voies longues de plus de 750M : GPMM et ITE SOGARIS), qui feront, le cas échéant, l'objet de projets et de concertations spécifiques
- Décalage des voies côté mer pour élargissement de 15m du Bd du Radoub



# PEM DE SAINT-ANDRÉ





**PROGRAMME LNPCA**

# ENTRÉE EN TUNNEL NORD À LA DELORME

# ENTRÉE NORD DU TUNNEL À LA DELORME

## Rappel / concertation 2019

- Globalement, assez faible participation des habitants
- Une opposition à la solution « sud » d'une majorité d'habitants de Bassens présents à la réunion locale, liée aussi à une défiance vis-à-vis des conditions de relogement
- Une expression des acteurs économiques favorable à la solution « sud » impactant la cité Bassens
- Globalement, avis relativement partagés sur les 2 variantes

## Concertation complémentaire 2021

- **Information de l'ensemble des résidents de Bassens II sur les 2 variantes**
- **Participation significative et satisfaction de la possibilité de s'exprimer : 38% des logements représentés** (37 sur 93 dont certains vacants)
- **3 types de positionnements**

Total	Participants	Foyers
Souhaitent rester sur le site	18	16
Favorables pour être relogés avec des conditions (+ ou – exigeantes)	9	8
Favorables pour être relogés	15	13

# ENTRÉE NORD DU TUNNEL À LA DELORME

## Proposition de SNCF Réseau suite à la concertation 2021

- Suite à la concertation de mars-avril 2021, SNCF Réseau propose de ne pas organiser de concertation complémentaire compte tenu de la participation suffisante aux permanences et du positionnement explicite des participants
- Une analyse des expressions recueillies permettra à la Métropole, la Ville et l'Etat de comparer les deux options et leurs implications
- La décision de choix entre les deux variantes sera préparée préalablement avec les représentants de la Métropole, la Ville et l'Etat et prise lors d'un Comité de pilotage à programmer avant le 9 juillet 2021

**PROGRAMME LNPCA**

# 4ÈME VOIE ENTRE BLANCARDE ET LA PENNE-SUR-HUVEAUNE

# 4<sup>ÈME</sup> VOIE ENTRE LA BLANCARDE ET LA PENNE-SUR-HUVEAUNE

## Rappel / concertation 2019

- Opposition forte de participants dont la Maire de La Penne-sur-Huveaune, notamment pour une suspicion de prolongement de la 4<sup>ème</sup> voie jusqu'à Aubagne
- De fortes inquiétudes des riverains de la 4<sup>ème</sup> voie entre La Blancarde et La Penne
- Des avis positifs d'entreprises et d'un élu de secteur

## Concertation complémentaire 2021

- **5 riverains en demande de précisions sur les aménagements et temporalités prévus**
- **Projets de pôle d'échange multimodaux et de conditions d'accès globalement approuvés**
- **Proposition de solutions alternatives à la 4<sup>ème</sup> voie : voies d'évitements en gares de St-Marcel et de La Penne/Huveaune**
- **Demande d'une halte au niveau de la Parette (au droit de la L2) par la mairie du 11-12**

# 4ÈME VOIE ENTRE LA BLANCARDE ET LA PENNE-SUR-HUVEAUNE

## Proposition SNCF Réseau et Gares & Connexions suite à la concertation 2021

- La concertation a apporté des éléments complémentaires sur les gares et les pôles d'échanges
- Le projet n'a pas suscité à la différence de 2019, d'oppositions nouvelles sur les incidences ni d'adhésion significative sur les services qu'il apporte
- Les éléments socio-économiques restent négatifs : - 400 M€

**En l'absence d'éléments favorables nouveaux, en cohérence avec la décision ministérielle de juin 2020, le maître d'ouvrage propose de ne pas intégrer l'opération « 4ème voie entre Blancarde et La Penne/Huveaune » dans le programme des phases 1 et 2 présenté à l'enquête publique, et de la reporter dans les phases ultérieures tout en préservant sa faisabilité sans fausse-manœuvre dès la phase 2**

## PROGRAMME LNPCA

# PROGRAMME DES PHASES 1 ET 2 DE LA LNPCA PROPOSÉ À LA VALIDATION DU COPIL

# VALIDATION DU PROGRAMME

**Le programme des phases 1 & 2 de LNPCA détaillé dans l'annexe jointe est proposé à la validation du COFIL**

**SNCF Réseau et Gares & Connexions rappellent que ce programme nécessite la mise en service du projet HPMV (ERTMS 2 entre St-Marcel et Vintimille) préalablement (ou simultanément) à la réalisation des opérations du projet LNPCA sur cet axe**

**Le projet LNPCA (phases 1 et 2) présenté dans le dossier de DUP intégrera les engagements pris en concertation sur les modalités de gestion des travaux : gestion des déblais, gestion du bruit, phasage du chantier, ...**



# PROTOCOLE – COÛT DU PROJET HORS AVP

## Tableau de synthèse des coûts intégré à l'article 3 du protocole :

- Hors montants d'AVP financés par le CPER
- Avec la 4<sup>ème</sup> voie Blancarde-La Penne reportée au-delà des phases 1 et 2
- En € constants aux conditions économiques de juillet 2020

En M€ HT constants CE 07/2020	Période de travaux	Montant brut principal y/c foncier et sommes à valoir	Acquisition de données et missions complémentaires (hors AVP)	MOE (hors AVP)	MOA (hors AVP)	PRI PRNI	TOTAL hors AVP en M€ constants CE 07/2020
-------------------------------------	-----------------------	---	--	-------------------	-------------------	----------	--

Phase 1	2023 - 2029	663	12	64	22	104	865	33
Phase 2	2027 - 2035	2 028	31	148	63	323	2 594	54
<b>Total Phases 1+2 (hors AVP)</b>	<b>2023 - 2035</b>	<b>2 691</b>	<b>43</b>	<b>212</b>	<b>85</b>	<b>427</b>	<b>3 459</b>	<b>87</b>
<i>4<sup>ème</sup> voie Blancarde-La Penne</i>		265	5	26	9	24	328	9
Phase 3 indicatif	2034 - 2043	(nc)	(nc)	(nc)	(nc)	(nc)	4 141	78
Phase 4 indicatif	2039 - 2050	(nc)	(nc)	(nc)	(nc)	(nc)	6 688	126
<b>Total Phases 1 à 4, y compris 4<sup>ème</sup> voie (hors AVP)</b>	<b>2023 - 2050</b>	<b>(nc)</b>	<b>(nc)</b>	<b>(nc)</b>	<b>(nc)</b>	<b>(nc)</b>	<b>14 616</b>	<b>300</b>

# COÛT DU PROJET AVEC AVP- PHASE 1

M€ c.e. juillet 2020

		Coût Projet yc AVP - Dossier Ministériel 2019	Coût Projet yc AVP - avril 2021
<b>Phase 1</b>		<b>768</b>	<b>898</b>
<b>13</b>	<b>Corridor Ouest Arenc phase 1</b>	<b>205</b>	<b>241</b>
	<i>Doublement des voies du port jusqu'au Bloc Ouest</i>	25	30
	<i>Doublement en place de la halte Arenc</i>	43	33
	<i>Remisage - maintenance TER sur faisceau d'Arenc</i>	116	109
	<i>Provision pour risque partè bâtiment atelier N3 Corridor Ouest</i>		17
	<i>Suppression des PN voies du port</i>	21	16
	<i>Halte à Saint André</i>		15
	<i>Relèvement vitesse Estaque-Arenc</i>		17
	<i>Communicatòns Estaque</i>		4
	<b>Libératòn Abeilles Ph1</b>	<b>42</b>	<b>38</b>
	<b>Bloc Est Marseille phase 1</b>	<b>53</b>	<b>82</b>
	<b>Remisage Blancarde phase 1</b>	<b>27</b>	<b>10</b>
	<b>Blancarde 5ème voie</b>	<b>45</b>	
<b>83</b>	<b>Bifurcatòn et gare de La Pauline</b>	<b>114</b>	<b>116</b>
	<b>Origine terminus Ouest de la navettè toulonnaise à St-Cyr</b>	<b>63</b>	<b>163</b>
	<b>Aménagements remisage TER à Toulon</b>		<b>2</b>
	<b>Origine terminus Est de la navettè toulonnaise à Carnoules</b>	<b>7</b>	<b>7</b>
	<b>Passerelles en gares (Sollies, Cuers, Puget)</b>		<b>7</b>
<b>06</b>	<b>Gare Nice aéroport 4 voies TER-TGV</b>	<b>212</b>	<b>232</b>

# COÛT DU PROJET AVEC AVP PHASE 2 ET TOTAL

M€ c.e. juillet 2020

	Coût Projet yc AVP - Dossier Ministériel 2019	Coût Projet yc AVP - avril 2021
<b>Phase 2</b>	<b>2 598</b>	<b>2 648</b>
Raccordement Marseille Nord	225	225
Doublement tunnel Saint Louis	111	111
Tunnel de Marseille	602	602
Embranchement ferroviaire carrière pour évacuation déblais		15
Libération Abeilles Ph2	79	79
Abeilles : valorisation immobilière	-43	
Gare souterraine Marseille	949	949
Raccordement Marseille Paréte	113	113
Bloc Ouest Marseille	35	35
Bloc Est Marseille phase 2	12	
Blancarde réaménagement technicentre	101	101
Plan de voie Gare des Arcs		15
Gare Cannes-Marchandises TER	142	142
Bifurcation de Cannes-Grasse	93	113
4ème voie Cannes Ville	80	80
4ème voie Antibes	31	
Plan de voie Nice-Ville	26	26
Remisage TER Nice Saint Roch	21	21
Renforcement IFTE/CSS 06	21	21
<b>Total phases 1 &amp; 2 (sans 4ème voie Blancarde La Penne)</b>	<b>3 366</b>	<b>3 546</b>
Pour mémoire, 4ème voie de Blancarde à la Penne-sur-Huveaune en phase ultérieure	337	337

# 03.

## AVIS DU GARANT

*AVIS PROVISOIRE DANS L'ATTENTE DU RAPPORT  
INTERMÉDIAIRE À RENDRE À LA COMMISSION  
NATIONALE DU DÉBAT PUBLIC (CNDP)*

# Une concertation complémentaire à celle de 2019, pour des raisons différentes selon les sites

- **Des demandes du garant pour :**
  - L'insertion urbaine des gares qui restait à préciser (sauf pour Nice aéroport)
  - Une participation insuffisante des habitants de la cité Bassens II (entrée nord des tunnels à Marseille) et des entreprises à La Parette (entrée est)
- **et de la CNDP** sur le bruit et les nuisances liées aux chantiers
- **La décision ministérielle** de 2020 pour le terminal ouest de la navette toulonnaise
- **Le maître d'ouvrage** pour Saint André à Marseille et la bifurcation Cannes -Grasse

# Une concertation sous contraintes sanitaires

- Les dispositions appliquées fin 2020 ont été reconduites en 2021, sans contestation majeure
- Des dispositions particulières ont été prises pour lutter contre la « fracture numérique », avec en 2021 un meilleur respect des calendriers
- Un impact notable sur les modes de participation, avec des réticences probables pour accéder aux réunions interactives numériques (sous ZOOM)
- Le maître d'ouvrage doit prendre en considération tous les modes d'expression du public, et veiller à répondre aux questions posées sur le site.

# Une mobilisation du public sur les enjeux locaux

- Une participation faible pour l'insertion urbaine des gares, mais des échanges en général intéressants
- Une participation satisfaisante pour les entrées nord (Bassens) et est (La Parette) des tunnels à Marseille
- A Cannes La Bocca, une participation soutenue par les oppositions de riverains, compte tenu des enjeux locaux
- Une participation en nette baisse à Marseille Saint André
- Une mobilisation très élevée pour défendre le jardin partagé « Le Talus » à Marseille
- L'expression d'avis sur l'opportunité générale du projet a presque disparu



# Rapprocher les enseignements actuels de ceux de 2019

- Les résultats de la concertation complémentaire de 2020 et 2021 ne doivent pas être dissociés de ceux de 2019
- Ainsi la faible participation de 2021 ne doit pas faire oublier les enjeux mis en évidence en 2019, par exemple:
  - la circulation des bus à Saint André à Marseille
  - les oppositions à la 4<sup>ème</sup> voie en vallée de l'Huveaune
- Les avis des habitants de la cité Bassens ii à Marseille complètent les avis exprimés en 2019
- Le garant a confirmé la validité de la concertation de 2019 pour le positionnement de la gare TER de La Bocca à Cannes

# Au final, l'avis du garant

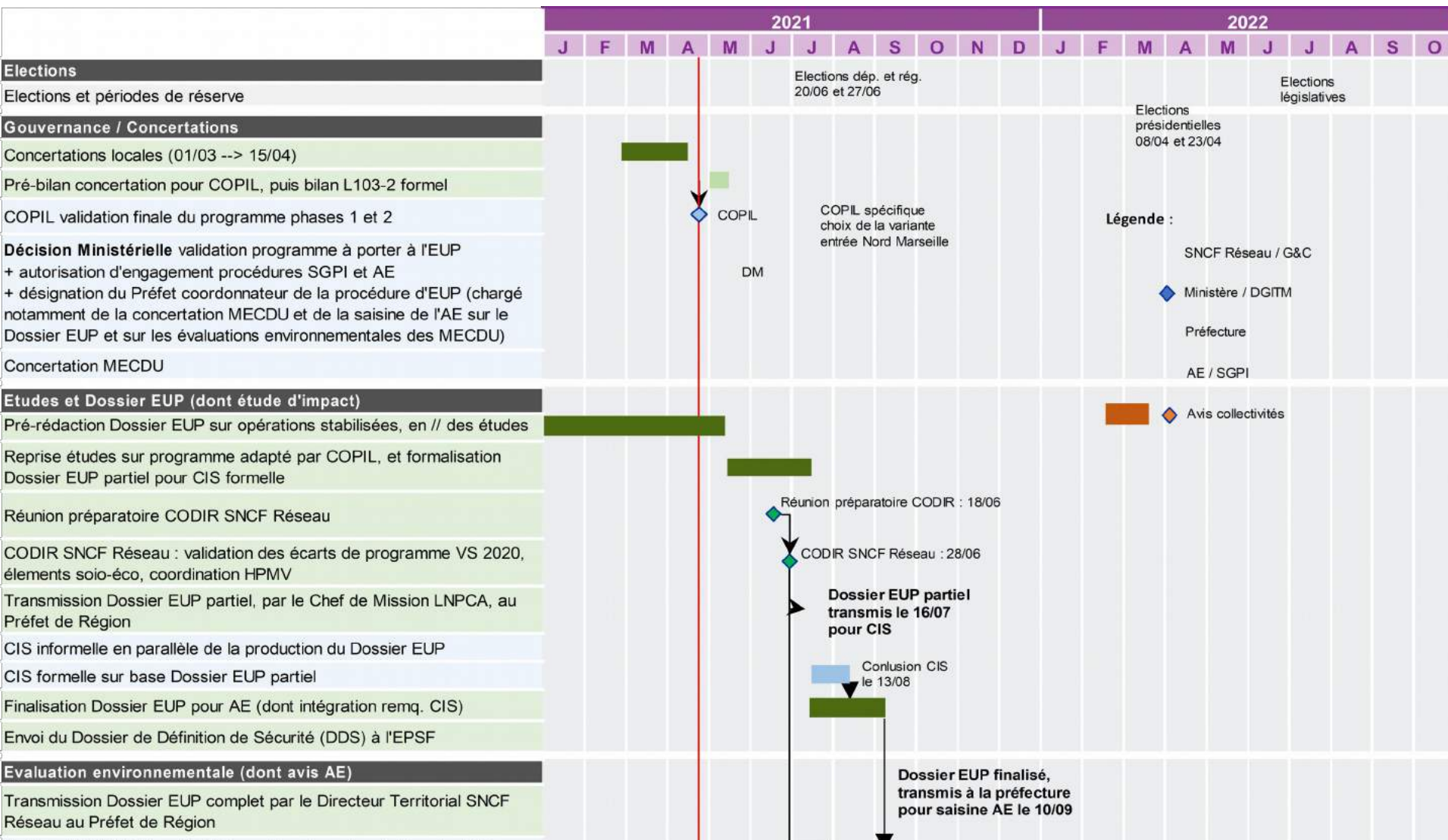
- Un avis positif du garant pour l'information du public sur l'insertion urbaine des gares.
- Le garant conseille cependant aux collectivités et à SNCF Réseau de continuer à rechercher la participation du public (expositions, etc.) pour Marseille Saint Charles
- Une concertation convaincante pour les entrées de tunnel à Marseille
- Des encouragements au maître d'ouvrage pour tirer les enseignements de la concertation, en particulier:
  - pour Saint André à Marseille
  - pour la bifurcation de Cannes - Grasse
  - pour les phases chantier (la concertation se poursuivra sous la responsabilité de SNCF Réseau)

# Pour la suite

- Le garant ne demandera pas d'organiser une nouvelle phase de concertation d'ici l'enquête publique des phases 1 et 2
- Mais l'information du public doit encore être complétée par la publication de documents sur le site internet, par :
  - Un résumé de l'étude socio-économique ayant conduit le maître d'ouvrage à confirmer le doublement du tunnel de Saint Louis
  - Les principes retenus pour le financement du projet, en relation avec la jurisprudence du Conseil d'Etat
- Préparer les phases chantier en inscrivant la concertation à poursuivre en phase chantier et la réduction des nuisances dans la mise en concurrence entre les entreprises
- Un rapport intermédiaire du garant (et le bilan du maître d'ouvrage) en juin, un rapport de synthèse pour l'enquête publique à l'automne

# 04. PROCHAINES ÉCHÉANCES ET CALENDRIER

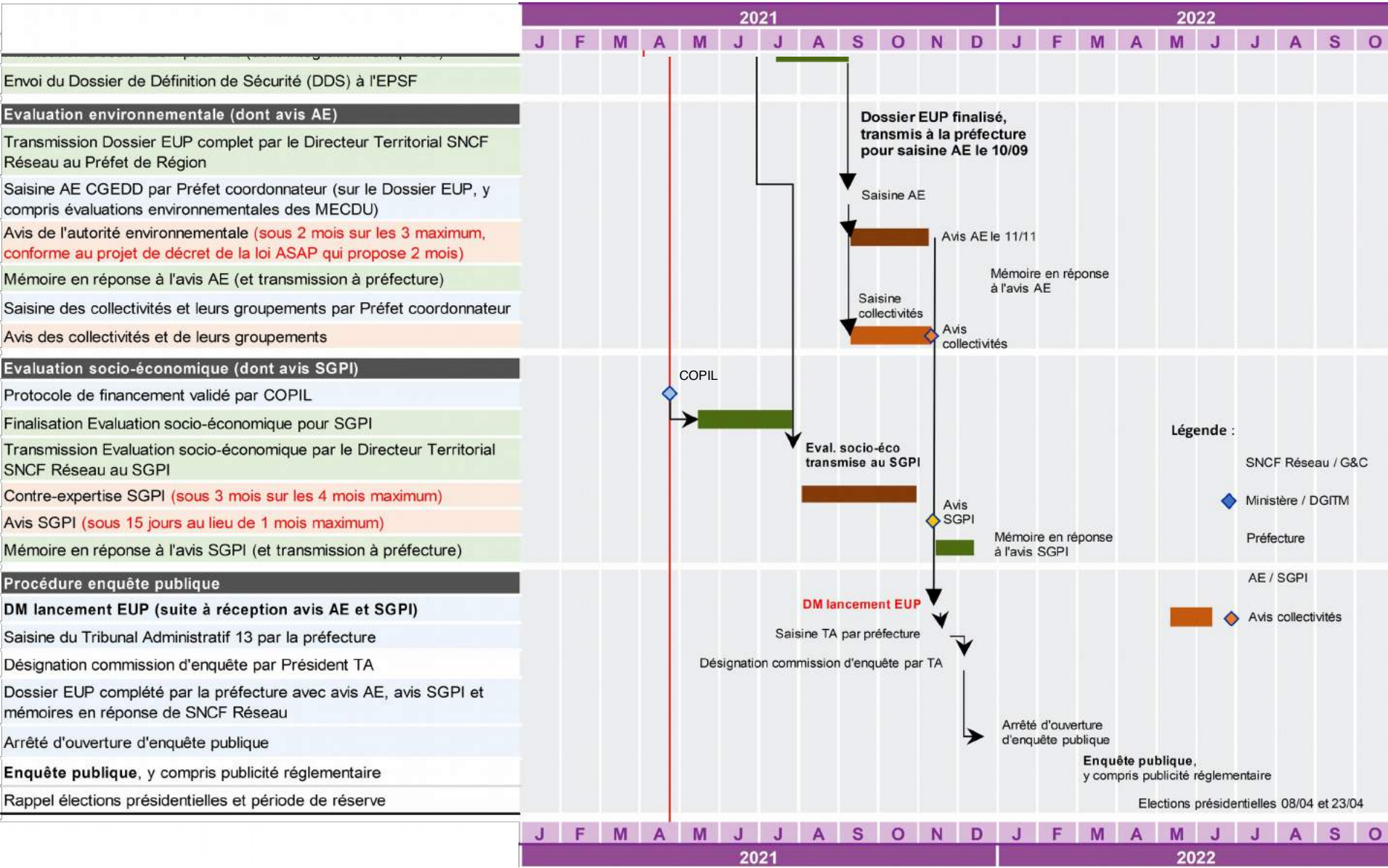
# PLANNING VERS ENQUÊTE PUBLIQUE - PAGE 1/2



Suite du planning au slide suivant :  
Saisine AE, SGPI et procédure enquête publique



# PLANNING VERS ENQUÊTE PUBLIQUE - PAGE 2/2



**Merci pour votre attention**



# PROGRAMME DES PHASES 1 ET 2 POUR L'ENQUETE PUBLIQUE

# PROGRAMME DE BASE-LIGNE DE MARSEILLE À L'ESTAQUE

Phase 1	Inclus dans le programme	Non inclus dans le programme
<b>Corridor Ouest Arenc phase 1 : 241 M€</b>		
<i>Doublement voies du port jusqu'au Bloc Ouest</i> <b>30 M€</b>	<b>Doublement de la ligne entre le Nord du pont rail sur la rue Guibal et le faisceau d'Arenc – Relèvement de vitesse à V60</b> - Remplacement d'un pont-route (avenue Belle de mai), d'un pont-rail métallique (rue de la Belle de mai) et de la passerelle des gendarmes - Reprise des murs de soutènement en mauvais état	-Création d'une voie verte le long de la ligne ferroviaire et travaux de modification de la plate-forme la permettant
<i>Doublement en place de la halte Arenc</i> <b>33 M€</b>	<b>Doublement des voies et création d'un quai central 220 m</b> - Elargissement de la tranchée par paroi moulée et butons projetés -Création d'une seconde voie et d'un quai central -Création d'une dalle au-dessus des voies qui portera les installations billettiques et depuis laquelle on accèdera au quai	

Phase 1	Inclus dans le programme	Non inclus dans le programme
<b>Relèvement de vitesse entre Arenc et l'Estaque</b> <b>17 M€</b>	Relèvement de vitesse à 90 km/h pour les TER seulement	
<b>Communications supplémentaires en gare de l'Estaque</b> <b>4 M€</b>	Communication entre voies centrales et voies latérales pour permettre aux TER PLM depuis ou vers Miramas ⇔ voies du port de s'arrêter sur les voies à quai centrales dans les deux sens en vue de la limitation des conflits en gare de l'Estaque	

# PROGRAMME DE BASE-LIGNE DE MARSEILLE À L'ESTAQUE

Phase 1	Inclus dans le programme	Non inclus dans le programme
<p><b>Remisage - maintenance TER sur faisceau d'Arenc</b></p> <p><b>109 M€</b></p>	<p>Aménagement du plan de voies d'Arenc pour les installations de remisage maintenance TER corridor ouest et reconstitution des fonctionnalités actuelles</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Basculage des 2 voies principales au centre du faisceau</li> <li>- Modifications du plan de voies de service pour mise en position centrale des deux voies principales</li> <li>- Création de 5 voies de remisage de 220 m ou plus, 2 voies de maintenance fosse passerelle de 110m, une voie pour machine à laver, deux voies d'entretien logistique (vidange WC, sablage, refueling) de 220m, 1 voie de circulation</li> <li>- création de 2 voies pour la maintenance et les travaux de l'infrastructure</li> <li>- création des accès routiers nécessaires</li> <li>- Reconstitution des 2 voies de réception pour ITE Storione</li> <li>- Reconstitution côté mer de 4 voies fret de 565 m de longueur utile et maintien des accès ITE existants à fonctionnalités conservées</li> <li>- Décalage des voies côté mer pour dégager un retrait de 15 m qui permettra l'élargissement du boulevard du Radoub</li> <li>- Remplacement des deux postes existants par un PAI télécommandant la double voie de l'Estaque à St-Charles ainsi que les installations du faisceau de remisage / maintenance TER</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 2 voies de réception pour logistique urbaine pour ITE Sogaris</li> <li>- 5 Voies fret longues (&gt;=750 m)</li> <li>- Passerelles nouvelles urbaines</li> </ul>
<p><b>Provision pour risque pour la partie bâtiment de l'atelier N3 pour le Corridor Ouest en attente décision</b></p> <p><b>17 M€</b></p>	<p>Création d'un bâtiment atelier Niveau 3 couvert à 3 voies pour le Corridor Ouest</p>	

# PROGRAMME DE BASE-LIGNE DE MARSEILLE À L'ESTAQUE

Phase 1	Inclus dans le programme	Non inclus dans le programme
<p><b>Remplacement des PN voies du port</b></p> <p><b>16 M€</b></p>	<p>Suppression des PN de St-Henri et de St-André pour sécurisation des circulations</p> <p>PN 1 : Reconstitution d'une voirie d'accès selon la variante 2 (du chemin du Passet au chemin de la Pelouque le long de la voie ferrée de Marseille à l'Estaque par Arenc)</p> <p>PN 2 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Création d'un ouvrage de franchissement des voies ferrées, dans le prolongement du bd Cauvet (double sens, accessible aux bus de gabarit normal h 4,00 – 12 m de large), avec reprise du profil en long du chemin de St-Louis-au-Rove (hors aménagements tramway) y compris sous le pont de l'A55, et reconstitution du bassin de rétention</li> <li>- Reprise du gabarit de l'ouvrage du Bd Barnier pour le rendre accessible aux bus de gabarit ordinaire (h 3,80)</li> <li>- Aménagement routier pour limiter les flux routiers</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Accès Actisud par bd Michel comme solution alternative pour la suppression du PN2</li> </ul>
<p><b>Halte à Saint André</b></p> <p><b>15 M€</b></p>	<p>Aménagement d'une halte TER à 2 voies à quai dans le secteur entre les bd A Roussin et F Sardou selon le scénario 1</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Création de 2 quais latéraux de 220 m avec accès</li> <li>- Accès aux quais : un seul accès côté zone d'activité –A Roussin</li> <li>- Création d'un parvis, des cheminements jusqu'à l'arrêt de tram, abris vélos sécurisés de 40 places, arrêt de bus, dépose minute, parking voiture de plain-pied 80 places (parking-relai en cohérence avec le PDU)</li> <li>- Bâtiment abri des services aux voyageurs</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Programme de développement immobilier intégrant le cas échéant le parking dans un même ouvrage</li> </ul> <p>Complément scénario 2 (+5 M€) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Aménagement de la station tramway</li> <li>- Aménagements routiers autour de la halte</li> <li>- Quai sur l'ouvrage F Sardou</li> <li>- Passerelle vers le quartier du chemin du passé sur l'avenue Roussin</li> </ul>

# PROGRAMME DE BASE – SAINT CHARLES

Phase 1	Inclus dans le programme	Non inclus dans le programme
<p><b>Libération Abeilles Phase 1</b></p> <p><b>38 M€</b></p>	<p><b>Libération de l'emprise nécessaire au réaménagement du block Est phase 1</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Destruction partielle de la halle A (yc travaux de dépollution) et pour cela relogement / déplacement des activités s'y trouvant grâce notamment à la construction d'un bâtiment cour des pierres (activités SNCF R) et de baux extérieurs</li> <li>- Adaptation des voies et des équipements ferroviaires entre halles a et B pour permettre le remisage des trains jusqu'à la phase 2 de libération d'Abeilles</li> <li>- Détournement des réseaux ferroviaires</li> <li>- Construction d'un parking provisoire entre les halles A et B côté Ouest</li> </ul>	
<p><b>Bloc Est Marseille phase 1</b></p> <p><b>82 M€</b></p>	<p><b>Aménagement du plan de voies du bloc Est</b></p> <p>Réaménagement de l'avant-gare et du bloc Est pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Séparation des flux du bloc Aix (auquel 2 voies seront donc consacrées) de ceux du bloc Est (2 paires de voies, lentes et rapides)</li> <li>- Maintien de la voie A à 400 m utiles</li> <li>- Création de 3 voies supplémentaires à quai sur ce bloc : 7, 9 et 11, de sorte à dispose de 5 voies (3 à 11) de 220 m utiles</li> <li>- Equipement information voyageur des quais</li> <li>- Maintien de la voie diagonale donnant accès depuis Abeilles à Pautrier et aux voies PLM</li> <li>- Reprise de l'ensemble des installations de signalisation et caténaires</li> <li>- Création d'un PAI pour l'accès à ces voies</li> </ul>	

# PROGRAMME DE BASE LA BLANCARDE LA PAULINE

Phase 1	Inclus dans le programme	Non inclus dans le programme	
<b>Remisage Blancarde phase 1</b> <b>10 M€</b>	<b>Réaménagement d'un faisceau de remisage permettant le transfert des trains se remisant sur Abeilles préalablement à la phase 1 de libération du site d'Abeilles</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 4 voies de 220 m</li> <li>- Modification du Poste 34</li> </ul>	Maintien des IV (corail à 285m) à la mise en service de cette phase	
<b>Bifurcation et gare de La Pauline</b> <b>116 M€</b>	<b>Dénivellation de la bifurcation et mise à 4 voies à quai de la gare - Scénario 1 parmi les 3 présentés en concertation en 2020</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Dénivellation de la bifurcation de la Pauline par création d'une voie nouvelle passant en dessous de la ligne Marseille-Vintimille (en terrier)</li> <li>- Rétablissement des voiries impactées par les modifications d'infrastructure (av. Eugène Augias, ch. Des Tourraches)</li> <li>- Aménagement du plan de voie de la gare pour 4 voies à quai 220 ml (2 quais centraux)</li> <li>- Création d'un passage souterrain traversant d'accès aux quais</li> <li>- Création d'un parvis avec dépose minute, abris vélos sécurisé 40 places, arrêt de bus, bâtiment abri des services aux voyageurs, guichets automatiques</li> <li>- Création d'un parking de plain-pied 140 places sur l'emplacement du bâtiment voyageurs existant qui sera donc supprimé</li> <li>- Modification du poste Argos et du paramétrage ERTMS</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Relocalisation de Fabemi et de Cemex (l'hypothèse étant que ces entreprises restent en place)</li> <li>- Aménagements routiers hors pôle d'échange</li> </ul>	

# PROGRAMME DE BASE NAVETTE TOULONNAISE

Phase 1	Inclus dans le programme	Non inclus dans le programme
<p><b>Origine terminus Ouest de la navette toulonnaise à St-Cyr</b></p> <p><b>163 M€</b></p>	<p><b>Déplacement et réaménagement de la gare et des voies de garage fret pour permettre l'origine-terminus Ouest de la navette toulonnaise</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Déplacement de la gare de St-Cyr vers l'ouest de 350 m environ</li> <li>- Création de 2 voies tiroir centrales de 220 m en impasse pour les terminus ouest des navettes toulonnaises</li> <li>- Création de 2 quais centraux de 220 m pour que les 4 voies soient à quai</li> <li>- Reconstruction à l'ouest des voies de garage fret de 750 m à l'ouest de la gare par élargissement du remblai ou avec murs de soutènement</li> <li>- Bassin de rétention sur la parcelle située à l'ouest d'Aqualand le long du faisceau ferroviaire pair</li> <li>- Création d'un passage souterrain d'accès aux quais</li> <li>- Reprise de 5 ponts-rails</li> <li>- Allongement de 3 ouvrages hydrauliques</li> <li>- Démolition des quais existants et des bâtiments de la gare existante</li> <li>- Infrastructure ferroviaire (voie, signalisation, télécom, traction électrique...)</li> <li>- Création d'un parking silo 300 places environ</li> <li>- Bâtiment abri des services aux voyageurs avec guichets automatiques</li> <li>- Création d'un parvis avec dépose minute, abris vélos sécurisé de 40 places, arrêt de bus</li> <li>- Modification du poste Argos et du paramétrage ERTMS</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Aménagements routiers au-delà du pôle d'échange</li> <li>- Reconstitution d'espace public de la gare existante après travaux</li> </ul>
<p><b>Aménagements remisage TER à Toulon</b></p> <p><b>2 M€</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Electrification des voies VZ et V62</li> </ul>	



# PROGRAMME DE BASE EST TOULONNAIS

Phase 1	Inclus dans le programme	Non inclus dans le programme
<b>Origine terminus Est de la navette toulonnaise à Carnoules</b> 7 M€	<b>Aménagement en gare de Carnoules pour réception sur voie centrale des TER de la navette toulonnaise en terminus intermédiaire</b> - Création d'une passerelle pour accéder au quai central (aujourd'hui TVP) - Aménagement de la voie de service côté Est pour qu'elle puisse accueillir un TER de 220 m en remisage temporaire diurne sans abandon machine - Aménagements d'un parking de plain-pied côté Marseille de la gare dans les emprises SNCF	
<b>Passerelles en gares de Sollies, Cuers, Puget</b> 7 M€	<b>Création de passerelles d'accès aux quais pour remplacer les TVP existantes</b>	- Mise en accessibilité (rehaussement des quais)

# PROGRAMME DE BASE- NICE AEROPORT

Phase 1	Inclus dans le programme	Non inclus dans le programme
<p>Gare Nice aéroport 4 voies TER-TGV</p> <p>232 M€</p>	<p><b>Création d'une gare NAE à 4 voies à quai de 400 m à la place de la gare NSA déplacée, à 2 voies de 220 m - développement du PEM</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Dépose des voies d'accès au MIN aux Fleurs</li> <li>- Prolongement des voies à quai de la gare NSA (220 à 400 m)</li> <li>- Création de 2 voies à quai de 400 m au nord des voies à quai NSA déplacée</li> <li>- Allongement des quais de NSA, élargissement du quai nord et création d'un troisième quai (configuration finale 1 quai central + 2 quais latéraux)</li> <li>- Déplacement du pas d'IPCS à l'Est de la gare NSA dans le premier alignement droit</li> <li>- Modification du poste Argos et du paramétrage ERTMS</li> <li>- Création d'un bâtiment voyageurs NAE pour environ 6000 m<sup>2</sup> SDP :             <ul style="list-style-type: none"> <li>o niv. 3 NGF : Hall d'intermodalité, dépose minute, taxis, liaisons à la gare routière, fonction logistique</li> <li>o niv. 10 NGF : hall principal avec accueil, services et commerces</li> <li>o niv. 13.50 NGF : mezzanine avec locaux d'exploitation</li> <li>o niv. 17 NGF : passerelle de services et d'accès aux 4 quais de 15 m de large</li> </ul> </li> <li>- Réalisation d'un ensemble de parkings au nord en ouvrages de 800 places, conçu pour être compatible avec des extensions dans une phase ultérieure à 1200 places réparties sur les ilots 2.6, 5.7 et 5.6</li> <li>- Réalisation de parkings à vélos sécurisés (480 places)</li> <li>- Création d'escaliers de liaison directe entre les quais et l'axe Nord-Sud (sous le pont rail où passe le tramway)</li> <li>- Rampe d'accès technique à la plateforme ferroviaire à l'ouest des quais depuis le Maïcon</li> <li>- Maïcon : création d'un Pont Rail, et partie routière sous l'ouvrage, en prolongement de la rue Maïcon pour permettre le franchissement de la plate-forme prévu en phase 1 du projet en vue d'accéder au parking Nord depuis Cassin – Longueur de 40 m Largeur 12 m (2 voies routières + 1 piste cyclable bidirectionnelle et un trottoir piétons) – Gabarit véhicules légers</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Raccordement et aménagements routier de part et d'autre de Maïcon (à la charge de l'EPA)</li> <li>- Prolongement de l'ouvrage de franchissement de la plate-forme au-delà des 4 voies de phase 1 et du quai Nord</li> <li>- Prolongement de la passerelle d'accès à l'îlot 3.5 qui n'est plus utile du fait du Pont Rail Maïcon.</li> <li>- Parking dans l'îlot 3.5 bis</li> </ul>

# PROGRAMME DE BASE- RACCORDEMENT NORD

Phase 2	Inclus dans le programme	Non Inclus dans le programme
<b>Raccordement Marseille Nord</b>  <b>225 Me</b>	<b>Bifurcation dénivelée entre PLM (voies extérieures) et voies du tunnel (au centre)</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise à 4 voies de la ligne existante au sud du tunnel de Saint Louis</li> <li>- Point de changement de voies dans le tunnel de St-Louis</li> <li>- Dévoisement vers le Sud de la voie PLM paire</li> <li>- Création des tranchées couvertes / tranchées ouvertes permettant la dénivellation de la bifurcation</li> <li>- Aménagement des accès secours et d'une plate-forme en tête des tunnels</li> <li>- Elargissement du pont rail des Aygalades (devenue Ibrahim Ali) pour permettre dessous une circulation routière à 2 sens (actuellement, alternat)</li> <li>- Modification du pont rail sur la rue le Chatelier</li> <li>- Reprise de l'accès au centre de transfert y compris modification du fonctionnement du centre de transfert pendant la phase travaux</li> <li>- Modification de l'accès routier au centre de transfert depuis le chemin de la commanderie</li> <li>- Mise à sens unique du Boulevard Mouraille et prolongement jusqu'au Boulevard de Letz</li> <li>- Restitution de la passerelle piétonne dans le prolongement de la traverse des Maures</li> <li>- Ensemble des coûts fonciers et indemnisations</li> <li>- Signalisation en BAL dans les zones de surface avant l'entrée en tunnel</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Reconfiguration du carrefour routier avenue des Aygalades (Ibrahim Ali) / rue du Châtelier</li> <li>- Aménagement urbain des zones restituées au territoire suite aux travaux</li> </ul>

# PROGRAMME DE BASE SAINT LOUIS- TUNNEL NORD

Phase 2	Inclus dans le programme	Non Inclus dans le programme
<b>Doublement tunnel Saint Louis</b> 111 M€	<b>Doublement du tunnel de Saint-Louis</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Création d'un tunnel mono-voie de chaque côté du tunnel de Saint-Louis existant</li> <li>- Raccordements de part et d'autre entre les voies extérieures et les voies centrales pour permettre les différents itinéraires entre le Nord (PLM / LN5) et le Sud (PLM – MSC surface / tunnel)</li> <li>- Signalisation en BAL</li> </ul> <p><i>La limitation à 4 TER/heure sur la ligne de Marseille à l'Estaque rend nécessaire le tunnel de St-Louis dans tous les cas de figure, dès la mise en service de la gare souterraine, pour atteindre les objectifs de régularité et les gains socio-économiques qui en résultent.</i></p>	
<b>Tunnel de Marseille</b> 602 M€	<b>Tunnel bitube circulaire par les trains de voyageurs à V140 de catégorie A (tenue au feu 5 km)</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Équipements ferroviaires dont voies sur dalle en rail noyés (favorable à l'accessibilité pompiers)</li> <li>- Installations de sécurité dont rameaux de connexion entre tubes tous les 500 m</li> <li>- Point de combat du feu intermédiaire dans le secteur du Canet sur les emprises ferroviaires actuelles</li> <li>- Signalisation en ETCS N2</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Pas de circulations de trains de fret possible dans le tunnel (les normes de sécurité ne le permettent pas)</li> <li>- Accès secours tous les 800 m + ventilation des tunnels suite évolution réglementation (nouvelle ITI à paraître) avec le classement du tunnel en tunnel urbain, au lieu de tunnel voyageur</li> <li>- Autres évolution réglementaires (STI 2019 : élargissement du cheminement piéton)</li> </ul>

# PROGRAMME DE BASE- ABEILLE-EVACUATION FER

Phase 2	Inclus dans le programme	Non Inclus dans le programme
<b>Embranchement ferroviaire carrière pour évacuation déblais</b>  <b>15 M€</b>	<b>Création d'un embranchement ferroviaire dans une carrière pour y transporter les déblais d'extraction résiduels du tunnel et de la gare souterraine</b>	
<b>Libération Abeilles Ph2</b>  <b>79 M€</b>	<b>Libération de l'ensemble de l'emprise nécessaire au chantier de creusement de la gare souterraine entre le bloc Est et les bd Voltaire / Flammarion</b>  - Relogement / déplacement des activités de la halle B et des locaux de l'ingénierie - Démolition des voies intermédiaires entre la halle A et la Halle B et dépose équipements ferroviaires associés	- Destruction de l'hôtel Ibis - Destruction de la résidence Orfea ni du bâtiment des services médicaux SNCF - Déplacement des installations du CTR (Centre Techniques Régional – installations de télécommunication) - Déplacement des installations GSM-R

# PROGRAMME DE BASE- GARE SOUTERRAINE P1

Phase 2	Inclus dans le programme	Non Inclus dans le programme
<p>Gare souterraine Marseille 949 Me</p>	<p><b>Gare souterraine (ERP enfoui de plus de 6 m), à 4 voies à quai de 400 m pour les TGV et les TER avec bâtiment voyageur et parvis associé, accès au métro, aux quais de surface et à la rue Honorat</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Construction de la gare souterraine 400 m x 47 m x 25 m de profondeur à partir de la côte altimétrique de 49 NGF, de l'étage intermédiaire (salle d'échange à la cote 34 NGF) et de l'étage supérieur au niveau parvis : 43 NGF</li> <li>- La dalle supérieure (à l'Est du bâtiment Voyageurs) permet la circulation piétonne, des aménagements paysagers ou des installations techniques SNCF sauf au niveau du bd national où elle permettra le passage du tramway</li> <li>- Deux quais centraux + 4 voies nouvelles sur dalle en rails noyés comme dans les tunnels de part et d'autre</li> <li>- Installation de signalisation en ETCS N2Au niveau de la rue, au croisement des boulevards National et Voltaire, création d'un terminal (bâtiment voyageurs) pour organiser les nouveaux services au niveau 43 NGF (trottoir de la ville)</li> <li>- Creusement au niveau 43 NGF d'une galerie souterraine de 10 m de largeur pour assurer la liaison avec la station du métro et la gare SNCF existante</li> <li>- Ouvrage de descenderie sous le square Narvik raccordant cette galerie à la salle d'échange de la station de métro St-Charles</li> <li>- Creusement d'une autre galerie de 12 m de largeur sous les voies au niveau 43 NGF permettant d'une part l'accès aux quais de surface (par escaliers fixes + ascenseurs) et d'autre part un nouvel accès gare depuis la rue Honnorat, accessible PMR. Cette galerie assure également une fonction de traversée ville-ville aux heures d'ouverture de la gare</li> <li>- Raccourcissement du PRA national jusqu'au faisceau de voies principales</li> <li>- L'aménagement d'un parvis devant le nouveau terminal pour organiser l'intermodalité avec les autres transports proposés par les AOM (Tram, bus urbains, ...) et aussi les taxis, les vélos et véhicules particuliers...</li> <li>- Construction en anticipation de la libération Abeille ph 2 dans l'emprise SNCF le long du boulevard Voltaire d'un parking de 850 places</li> <li>- L'aménagement en complément d'un parking souterrain de 500 places dans les vides de construction de la boîte gare côté Est</li> <li>- L'aménagement des services aux voyageurs dans les nouveaux espaces en gare, en complément et cohérence de l'offre existante.</li> <li>- Construction des deux entonnements, au Nord et à l'Est, permettant depuis les tunnels bitubes adjacents l'alternat à quai dans chaque sens à V100 sur voies directes, V60 sur voies déviées</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Elargissement du PRA National</li> <li>- Aménagement place des marseillaises</li> <li>- Aménagement de la « lentille » entre Honorat et le plateau St-Charles » pour notamment permettre une meilleure accessibilité à la gare par un escalier monumental</li> <li>- Aménagement du cheminement piéton entre la sortie de la galerie et la gare routière côté Honnorat</li> <li>- Réaménagement du parvis Narvik</li> <li>- Points de changement de voies entre sens contraires dans le tunnel au niveau de la gare</li> <li>- La dalle supérieure ne permet pas la construction d'immeubles</li> </ul>

# PROGRAMME DE BASE- GARE SOUTERRAINE P2

Phase 2	Inclus dans le programme	Non Inclus dans le programme
	<ul style="list-style-type: none"><li>- Voies et équipements ferroviaires dans les entonnements</li><li>- L'ensemble des équipements de sécurité (ventilation / désenfumage) répondant à la double exigence de la réglementation ERP enfoui et sécurité des tunnels ferroviaire (ITI et STI) au titre du statut de « point de combat du feu » de la gare</li><li>- Sous-station gare centrale au niveau du poste 2</li><li>- Fonctionnement exploitation en système de doublet de ligne surface / souterrain (commande centralisée unique)</li><li>- Installations ferroviaires pour l'évacuation des matériaux par le fer</li></ul>	



# PROGRAMME DE BASE- RACCORDEMENT EST

Phase 2	Inclus dans le programme	Non Inclus dans le programme
<b>Raccordement Marseille Parette</b> <b>113 M€</b>	<b>Bifurcation dénivelée entre la ligne Marseille-Vintimille (2 voies rapides situées au Nord) et les voies du tunnel</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- Création des tranchées ouvertes et couvertes de sortie du tunnel</li><li>- Dévoiement de la voie V1 existante y compris au-dessus des tranchées couvertes pour raccordement</li><li>- Création de 2 nouveaux ouvrages de franchissement de la L2 à poutres latérales hautes permettant sans appui central de conserver la hauteur libre sous l'ouvrage et donc la continuité de l'axe piéton / modes doux sur la dalle de la L2</li><li>- Elargissement du pont rail chemin de la Parette</li><li>- Raccordement des deux voies du tunnel</li><li>- Rétablissement des accès pour les riverains des locaux bleus vers le la rue Hrnt Dink ou chemin de la Parette</li><li>- Acquisitions foncières pour relogement entreprises</li><li>- Installations de chantier au PK 4.9 au Sud des voies à l'Est de la L2</li></ul>	

# PROGRAMME DE BASE- BLOC OUEST, TECHNICENTRE BLANCARDE

Phase 2	Inclus dans le programme	Non Inclus dans le programme
<b>Bloc Ouest Marseille</b>  35 M€	<b>Finalisation du doublement de la voie vers Arenc et modification du plan de voies en gare</b>  - Remplacement du pont rail sur la rue Guibal, doublement de la section restante jusqu'au fond de gare (vitesse de ligne V50) - Modification du plan de la tête de faisceau du bloc Ouest : voies J, K, L et M pour permettre les terminus des voies du port et l'accès à Arenc depuis le bloc central - Intégration de l'ensemble du corridor dans le périmètre du poste d'Arenc créé en phase 1 - Dépose de la voie N	- Aménagement du cheminement le long de la rue Guibal par élargissement sur l'emprise de la voie N (fin de la voie verte)
<b>Blancarde réaménagement technicentre</b>  101 M€	- Réaménagement du technicentre pour lui permettre d'accueillir le remisage des missions partant du bloc Est en phase 2 (IV Nice / Vintimille, Hyères, Aubagne + éventuels internationaux), la maintenance N2 et N3 des TER Aubagne / Hyères, tout en conservant la possibilité de maintenance N3 pour les TER Aix dans l'atelier utilisé aujourd'hui à cet effet - Extension possible sur les pharmacies militaires pour le remisage TER et la base travaux de l'évacuation des matériaux par fer	

# PROGRAMME DE BASE- LES ARCS-CANNES MARCHANDISES

Phase 2	Inclus dans le programme	Non Inclus dans le programme
<p><b>Plan de voie Gare des Arcs</b></p> <p>15 M€</p>	<p><b>Aménagements permettant la réception des navettes azuréennes et toulonnaises</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Aménagement de signalisation permettant à 2 trains de stationner simultanément sur la voie centrale</li> <li>- Aménagements du plan de voie permettant l'utilisation de la voie 29 (en impasse contre le BV au Nord côté Toulon) pour le terminus des navettes toulonnaises (110 m), la voie spéciale Draguignan (Au Nord côté Nice) pour les navettes azuréennes (220 m), et les voies au Nord côté Toulon pour le remisage de ces TER</li> <li>- Modification du poste Argos et du paramétrage ERTMS</li> </ul>	
<p><b>Gare Cannes- Marchandises TER</b></p> <p>142 M€</p>	<p><b>Création d'une gare TER à Cannes marchandises à 4 voies à quai de 220 m au droit du bâtiment du Sicasil, servant notamment de terminus aux navettes azuréennes - Réaménagement du technicentre côté mer</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Création d'une gare TER 4 voies à quai 220 m en courbe dont deux voies centrales permettant le retournement sans cisaillement des TER de la navette azurée en terminus –voies centrales accessibles des deux côtés en alternat</li> <li>- Remaniement des voies principales sur l'ensemble du linéaire</li> <li>- Reconstitution des accès au faisceau de voies du technicentre côté pair (mer) et remaniement de ce faisceau pour créer 6 voies de remisage de 220 m</li> <li>- Modification du poste Argos et du paramétrage ERTMS</li> <li>- Dispositif pour réduction du bruit des annonces en gare</li> <li>- Remaniement des voies de service côté impair (terre) pour restitution des fonctionnalités existantes (dont 2 voies de garage TER)</li> <li>- Dévoiement de l'avenue de la Roubine au droit de la gare et des parkings</li> <li>- Ouvrages de compensation hydraulique</li> <li>- Passerelle de 5 m de large assurant une fonction de liaison ville-ville et d'accès aux quais (ascenseurs et escalier fixe à chaque circulation verticale)</li> <li>- Parvis nord et sud y compris déposes-minute, arrêts de bus et parkings vélos – Parvis Sud sur les équipements sportifs actuels et le bâtiment du Sicasil</li> <li>- BV au nord, kiosque au sud, parking nord 250 places</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Equipements maintenance TER complémentaires hormis voies sur fosse, passerelle existantes (conservées) et quais maintenance sur voies remisage</li> <li>- Réaménagement des voies du technicentre actuel côté pair (hors des reprises précisées à gauche pour restitution accès)</li> <li>- Mesure conservatoire pour détournement ultérieur de la Frayère : création d'un pont cadre sous les voies remaniées de la gare</li> <li>- Dévoiement de l'avenue de la Roubine en dehors de la section au droit de la gare et des parkings</li> </ul>

# PROGRAMME DE BASE- BIFURCATION DE GRASSE

Phase 2	Inclus dans le programme	Non Inclus dans le programme
<b>Bifurcation de Cannes-Grasse</b> <b>113 M€</b>	<p><b>Dénivellation de la bifurcation de Grasse en faisant passer une voie de la ligne Marseille-Vintimille en tranchée couverte - Doublement de la section de la ligne de Grasse entre la bifurcation et le Bosquet</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Création d'une 3<sup>ème</sup> voie dénivelée en terrier V1 bis sur Marseille-Vintimille</li> <li>- Mise en place d'une caténaire rigide sur plan aérien de contact dans la tranchée couverte</li> <li>- Doublement de la voie entre la bifurcation et la halte du Bosquet</li> <li>- Suppression des quais de la halte existante de la Bocca et du bâtiment voyageur</li> <li>- Reconstitution des franchissements des voies ferrées aux normes PMR (passage souterrain du square Morès, passerelle Annick Galera, passerelle du boulevard de la Mer, PASO du boulevard de la Mer)</li> <li>- Reprise du pont route Francis Tonner (élargissement du passage ferroviaire pour insertion de la 2<sup>ème</sup> voie)</li> <li>- Reconstitution des fonctionnalités du bd de la Mer, avec accès réglementé (riverains et services)</li> <li>- Modification du poste Argos et du paramétrage ERTMS</li> <li>- Elargissement de l'ouvrage hydraulique font de Veyre et reprise de celui du Devens</li> <li>- Elargissement du passage routier sous le pont rail du bd Leader, avec création d'une traversée piétonne</li> <li>- Aménagements paysagers - Protection des arbres centenaires</li> <li>- Dispositif de limitation des nuisances au niveau de la plate-forme</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Casquette de la trémie au niveau du château de la mer (+ 2 M€) : à l'étude d'ici l'envoi du dossier d'enquête publique</li> </ul>



# PROGRAMME DE BASE- CANNES, NICE

Phase 2	Inclus dans le programme	Non Inclus dans le programme
<p><b>4ème voie Cannes Ville</b> 80 M€</p>	<p><b>Création d'une 4<sup>ème</sup> voie en gare de Cannes centre – configuration à 2 voies de 400 m à l'extérieur et 2 voies centrales à 220 m – un quai central et deux quais latéraux</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Dépose d'une voie de service</li> <li>- Remaniement du plan de voie et création d'une 4<sup>ème</sup> voie à quai sans impact sur les ouvrages de couverture des voies               <ul style="list-style-type: none"> <li>- quai latéral nord de 400 m créé pour la 4ème voie</li> <li>- quai central déplacé et réduit à 220 m</li> <li>- largeur du quai latéral sud réduite (reprise des aménagements de l'espace intérieur du bâtiment voyageurs)</li> </ul> </li> <li>- Modification du poste Argos et du paramétrage ERTMS</li> <li>- Reprise de 3 ponts-rail (routier, piéton et hydraulique) et des passages souterrains d'accès aux quais (démolition et reconstruction)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Communication V2/V1 à l'est pour terminus partiel en situation perturbée</li> </ul>
<p><b>Plan de voie Nice-Ville</b> 26 M€</p>	<p><b>Aménagement à Nice Ville d'une communication entre voies C et D et d'une seconde voie de réception pour les TER de Breil</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Création d'une communication à 50 km/h entre les voies C et D à la sortie des quais côté Marseille</li> <li>- Création de 2 voies à quai de 220 m VH et VI, pour les origines-terminus Nice Breil + quai central de 220 m et de largeur 6,6 m</li> <li>- Prolongement de la passerelle existante (ascenseur + escaliers fixes mécaniques)</li> <li>- Pour cela, dépose des voies de service V5, V7 et V9 (stationnement et garage du matériel des entreprises ferroviaires)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Passerelle ville-ville permettant le franchissement Nord-Sud du faisceau ferroviaire</li> </ul>

# PROGRAMME DE BASE- NICE SAINT ROCH, ALIMENTATION DE LA TRACTION ÉLECTRIQUE

Phase 2	Inclus dans le programme	Non Inclus dans le programme
<b>Remisage TER Nice Saint Roch</b>  <b>21 M€</b>	<b>Aménagement d'un faisceau de remisage de 5 voies de 220 m sur le technicentre St-Roch</b>  -Création de 5 voies de remisage / maintenance à quai de 220 m avec une nouvelle entrée / sortie sur la ligne Nice / Breil sur le faisceau impair (côté Nord-Ouest) - Réduction du linéaire de double voies Nice Breil d'environ 250 m	
<b>Renforcement IFTE/CSS 06</b>  <b>21 M€</b>	<b>Renforcement des sous-stations et / ou des feeders pour permettre la levé du cran de limitation de traction en service depuis mise en service des Regio 2N</b>	

# 4<sup>ÈME</sup> VOIE DE LA VALLÉE DE L'HUVEAUNE : PHASES ULTÉRIEURES

	Inclus dans le programme	Non Inclus dans le programme
4 <sup>ème</sup> voie de Blancarde à la Penne-sur-Huveaune 337 M€	<p><b>Création d'une 4<sup>ème</sup> voie entre Blancarde et la Penne sur Huveaune y compris aménagements aux gares intermédiaires pour permettre 4 TER / h / sens</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Création de la 4<sup>ème</sup> voie au Sud jusqu'à la Pomme puis au Nord : travaux d'élargissement de de plate-forme, de reprise des plans de voie et des quais aux gares de la Pomme, St-Marcel et la Penne pour permettre l'arrêt des TER omnibus dans les deux sens, modification des ouvrages d'art et des équipements ferroviaires</li> <li>- En gare de la Pomme :               <ul style="list-style-type: none"> <li>- Aménagement des accès aux quais des navettes par passage souterrain créé depuis le Sud</li> <li>- Suppression de la passerelle piétonne enjambant le boulevard de la Pomme et aménagement du franchissement piéton à niveau pour confortement itinéraire d'accès à la place du 14 juillet et à la gare dont les accès se feront par le Sud</li> <li>- Restitution de la capacité actuelle de parking (44 places) sur la même parcelle</li> </ul> </li> <li>- Reprise de l'ouvrage Bancal à la Barasse</li> <li>- Modification du poste Argos et du paramétrage ERTMS</li> <li>- A la Penne sur Huveaune, création d'une extension du parking de la gare de la Penne, de plain-pied, permettant de porter sa capacité à 140 places</li> <li>- Acquisitions foncières : chemin de La Parette, boulevard Netty, boulevard Pierre Ménard, avenue Jean Lombard, rue Pierre Dravet (18 maisons d'habitations et 9 bâtiments à vocation économique au total)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Élargissement du gabarit routier du pont-rail le plus à l'Est menant à Air Bel : « porte de la Pomme »</li> <li>- Création de parkings sur l'emprise Suma à la Pomme et aménagement des cheminements jusqu'aux quais</li> <li>- Plus généralement, tout aménagement des parkings non stipulés dans la colonne de gauche</li> <li>- Reconstitution ou accroissement du stationnement en gare de St-Marcel dans un ouvrage neuf</li> </ul>



# LES OPÉRATIONS FAISANT L'OBJET DE CONCERTATIONS COMPLÉMENTAIRES

# LES PRINCIPAUX ENJEUX PAR OPÉRATION

- **Gare souterraine de Marseille Saint-Charles**
  - Description détaillée de l'intermodalité
  - Gestion de la phase travaux
  - Coordination avec les projets urbains et mobilités (notamment arrivée du tramway National à horizon 2030)
- **Insertion de la sortie Est du tunnel à la Parette**
  - Mobilisation de la totalité des emprises du terrain des Pharmacies militaires pour le projet
  - Relocalisation des entreprises
  - Rétablissement des accès
- **4<sup>ème</sup> voie entre Blancarde et La Penne-sur-Huveaune**
  - Aménagement des gares (stationnement et intermodalité) et insertion urbaine : Blancarde, La Pomme, St-Marcel, La Barrasse, La Penne/Huveaune
  - Partager les éléments des solutions proposées qui permettent de garantir la robustesse du réseau pour 4 TER/h/sens
  - Etre à l'écoute des alternatives proposées et des incidences sur la robustesse

# LES PRINCIPAUX ENJEUX PAR OPÉRATION

- **Création d'une halte à Saint-André et remplacement du passage à niveau**
  - Remplacement impératif du PN pour permettre le report du trafic TER sur la ligne de Marseille à l'Estaque : plusieurs scénarios au débat, pas d'expropriation
  - 3 scénarios proposées à la concertation pour le PEM : complémentarité avec l'arrivée du tramway, prise en compte des équipements sportifs
  - Pas d'aménagement d'infrastructure anticipant le développement du fret (GPMM+ logistique urbaine).
  - 2 variantes étudiées sur le faisceau d'Arenc : avec ou sans centre de maintenance
- **La Delorme : entrée nord du tunnel de la gare souterraine de Marseille Saint-Charles**
  - Information complémentaire des résidents de Bassens II sur les 2 variantes d'entrée en tunnel
- **Bifurcation de Cannes-Grasse**
  - Dénivellement de la bifurcation de la ligne Cannes-Grasse avec Marseille-Vintimille
  - Adaptation du projet pour minimiser les impacts en exploitation et en phase travaux

# DISPOSITIF D'INFORMATION DU PUBLIC SUR LA CONCERTATION

- **Information dans la presse locale à partir du 1er mars**
- **Spots dans les radios locales : 6 spots / j pendant 3 semaines à partir du 1<sup>er</sup> mars**
- **Distribution de flyers dans les boites aux lettres**
  - Habitants et entreprises riverains des aménagements
  - Constats d'huissiers / distribution
- **Campagnes facebook géolocalisées pour les habitants de tous les quartiers concernés**
- **Information relais locaux : CIQ, associations, base de données des acteurs, ...**
- **Site internet du projet LNPCA : information sur le dispositif de concertation et sur le contenu des opérations**

# EXEMPLES D'INFORMATION

- Messages d'information radio
- Annonce presse « la Provence »
- Facebook géolocalisé
- Distribution de flyers

15032021



about:blank



about:blank

# DISPOSITIF D'INFORMATION SUR LE CONTENU DU PROJET ET DE RECUEIL DES CONTRIBUTIONS

- **Livret d'information du public pour chaque opération**
  - Téléchargeable sur le site internet
  - Mis à disposition avec les registres (gare, mairie de secteur)
  - Mise à disposition dans des commerces de proximité
- **Numéro de téléphone pour les personnes n'ayant pas accès à internet**
  - Pour s'inscrire aux permanences et ateliers
  - Pour recevoir à domicile des documents d'information : livret, flyer
- **Recueil des contributions**
  - Registres papier pour chaque opération (gare, mairie de secteur)
  - Site internet du projet LNPCA : formulaire de dépôt d'un avis en ligne
  - Courrier postal à SNCF Réseau
  - Permanences (rendez-vous individuels) : 50 demi-journées
  - Ateliers collectifs ou réunions publiques : 9 séances

# POINTS D'ÉCHANGES AVEC LE PUBLIC (1/3)

Objet de la concertation	Ateliers ou réunions publiques	Permanences
<b>Bifurcation Cannes-Grasse</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Prolongement de la section en terrier</li> <li>• Protections acoustiques</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 31 mars à 18h</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 25 mars : matin (P) et après-midi (P)</li> <li>• 26 mars : de 11h à 15h (P)</li> <li>• 30 mars : matin (D)</li> <li>• 31 mars : matin (D)</li> <li>• 1<sup>er</sup> avril : matin (P)</li> <li>• 2 avril : matin (P)</li> </ul>
<b>Gare MSC souterraine</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Programme gare</li> <li>• Accessibilité, intermodalité, aménagements urbains</li> <li>• Engagements environnementaux</li> <li>• Organisation et phasage du chantier</li> <li>• Evacuation des matériaux (gare St-Charles et secteur Delorme – entrée Nord)</li> <li>• Circulations</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 16 mars de 9h à 12h : thématique « travaux »</li> <li>• 24 mars de 18h à 20h : thématique « intermodalité et intégration urbaine »</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 11 mars : matin (P) et après-midi (D)</li> <li>• 16 mars : après-midi (P)</li> <li>• 19 mars : matin (D) et après-midi (P)</li> <li>• 24 mars : matin (P)</li> <li>• 26 mars : matin (P) et après-midi (D)</li> </ul>

*Permanence D : Distancielle*

*Permanence P : Présentielle*



# POINTS D'ÉCHANGES AVEC LE PUBLIC (2/3)

Objet de la concertation	Ateliers ou réunions publiques	Permanences
<p><b>La Delorme</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Entrée en tunnel vers la gare souterraine de Marseille Saint-Charles</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>19 mars : matin (D) et après-midi (P)</li> <li>24 mars : matin (P) et après-midi (D)</li> <li>26 mars : matin (D) et après-midi (P)</li> <li>30 mars : matin (P) et après-midi (D)</li> <li>2 avril : matin (D) et après-midi (P)</li> </ul>
<p><b>Ligne de Marseille à l'Estaque – de Consolat à St-Henri :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Projet de halte et PEM de St-André</li> <li>Intégration urbaine du projet et fonctionnement des quartiers (St-André, St-Henri)</li> <li>Nuisances sonores Saint André</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>25 mars : 9h – 12h</li> <li>1<sup>er</sup> avril : 18h – 20h</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>17 mars : matin (P) et après-midi (D)</li> <li>23 mars : matin (D) et après-midi (P)</li> <li>25 mars : après-midi (D)</li> <li>29 mars : matin (P) et après-midi (D)</li> <li>1<sup>er</sup> avril : matin (P)</li> </ul>

*Permanence D : Distancielle*

*Permanence P : Présentielle*

# POINTS D'ÉCHANGES AVEC LE PUBLIC (3/3)

Objet de la concertation	Ateliers ou réunions publiques	Permanences
<b>Parette</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Têtes de tunnel</li> <li>Evacuation des matériaux</li> <li>Fonctionnement de la ZAE des locaux bleus</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>17 mars : 9h – 12h</li> <li>30 mars : 18h – 20h</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>12 mars : matin (D) et après-midi (P)</li> <li>17 mars : après-midi (P)</li> <li>22 mars : matin (P) et après-midi (D)</li> <li>30 mars : matin (P)</li> <li>1<sup>er</sup> avril : matin (D) et après-midi (P)</li> </ul>
<b>4<sup>ème</sup> voie entre Blancarde et la Penne-sur-Huveaune</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>18 mars : 9h – 12h</li> <li>29 mars : 18h- 20h</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>15 mars : matin (P) et après-midi (D)</li> <li>Jeudi 18 mars : après-midi (P)</li> <li>Mardi 23 mars : matin (P) et après-midi (D)</li> <li>Jeudi 25 mars : matin (D) et après-midi (P)</li> <li>Vendredi 2 avril : matin (P)</li> </ul>

*Permanence D : Distancielle*

*Permanence P : Présentielle*